

**Communiqué  
Pour distribution immédiate****INNERGEX MET EN SERVICE LA PHASE II DU PARC ÉOLIEN GROS-MORNE AU QUÉBEC  
GROS-MORNE DEVIENT LE PLUS GROS PARC ÉOLIEN AU CANADA**

**LONGUEUIL, Québec, le 6 novembre 2012** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce la mise en service de la phase II du parc éolien Gros-Morne, situé dans les municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, sur la péninsule gaspésienne du Québec, au Canada.

« La mise en service de la phase II de Gros-Morne complète le programme de développement de Cartier Énergie Éolienne, qui englobe 589,5 MW de puissance installée brute d'énergie éolienne au Québec. Nous sommes très fiers de cet accomplissement et nous sommes surtout très reconnaissants de l'appui constant des communautés hôtes », déclare M. Michel Letellier, président et chef de la direction de la Société. Innergex détient une participation de 38 % dans Cartier Énergie Éolienne et en assume 50 % de la gestion.

Gros-Morne est le dernier projet octroyé à Cartier Énergie Éolienne dans le cadre de l'appel d'offres de 1 000 MW lancé par Hydro-Québec en 2004, lequel exigeait notamment qu'un minimum de 60 % des coûts globaux soit engagé localement. M. Letellier ajoute que « ce premier appel d'offres s'est avéré le fondement de l'industrie éolienne au Québec, et Innergex est particulièrement fière d'avoir pu contribuer à son développement et à l'essor économique de la région gaspésienne. » Cartier Énergie Éolienne s'est d'ailleurs engagée à verser des contributions totalisant 15 M\$ sur 20 ans aux municipalités gaspésiennes où sont implantés ses projets.

La phase II du parc éolien Gros-Morne compte 74 éoliennes d'une puissance installée totale de 111,0 MW et d'une production annuelle estimée de 341 135 MWh, assez pour alimenter plus de 20 000 foyers québécois chaque année. Elle devrait générer pour Innergex des revenus de l'ordre de 9,0 M\$ dans sa première année complète d'exploitation. À la suite de la mise en service de la phase II, Gros-Morne sera dorénavant désigné comme un seul parc éolien d'une puissance installée brute de 211,5 MW et d'une production annuelle moyenne prévue de 650 000 MWh. Toute l'électricité produite fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, dont le prix sera rajusté annuellement en fonction d'une portion de l'indice des prix à la consommation, et qui vient à échéance en novembre 2032.

*À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.*

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 28 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 577 MW (puissance brute de 1 031 MW), dont 22 centrales hydroélectriques, cinq parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans huit projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 188 MW (puissance brute de 263 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 904 MW (puissance brute de 3 127 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BBB (faible) par DBRS.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

*Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs*

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement » ou « potentiel » ou encore à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « projeter », « estimer », « continuer », « anticiper » ou « avoir l'intention de », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de mots ou verbes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard

de la production d'électricité, des perspectives de croissance, contrats d'achat d'électricité, la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective comprend notamment de l'information prospective financière ou des perspectives financières afin d'informer les investisseurs de l'influence potentielle de la phase II du parc éolien Gros-Morne sur les résultats de la Société. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex à la date du présent communiqué, incluant notamment des attentes et des hypothèses concernant le rendement de la centrale en exploitation et les estimations, prévisions et opinions d'Innergex. Même si Innergex estime que ces attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment, la mise en œuvre de la stratégie, les ressources en capital, les instruments financiers dérivés, les régimes hydrologique, éolien et solaire, la production d'énergie, les bris d'équipement, la performance de tierces parties et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent communiqué et Innergex ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser, que ce soit à la suite d'événements ou circonstances survenant après la date des présentes, à moins que la législation applicable ne l'exige.

–30 –

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**

Marie-Josée Privyk, CFA  
Directrice – Relations avec les investisseurs  
Innergex énergie renouvelable inc.  
450 928-2550, poste 222  
[mjprivyk@innnergex.com](mailto:mjprivyk@innnergex.com)

[www.innergex.com](http://www.innergex.com)